

Quel a été l'apport de l'investissement étranger en Chine ?

Comment attirer un IDE de qualité ?

L'instauration d'un cadre d'investissement fondé sur des règles sera-t-il bénéfique pour les entreprises nationales ?

En quoi la politique relative à l'IDE peut-elle servir les objectifs de développement régional de la Chine ?

Comment faciliter les choses pour les investisseurs ?

Le secteur financier est-il suffisamment ouvert ?

Comment rendre le système plus transparent ?

Comment améliorer le système juridique ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Attirer l'investissement en Chine

Introduction

L'investissement étranger, qui joue un rôle important dans le développement économique de la Chine depuis près d'un quart de siècle, est indispensable à la poursuite du développement. Mais si la Chine est parvenue à attirer avec beaucoup de succès l'investissement direct étranger (IDE) et à améliorer sensiblement le climat de l'investissement, il reste toutefois de nombreuses possibilités encore inexploitées d'attirer l'investissement en provenance des pays de l'OCDE.

Pour tirer le meilleur parti des avantages que peut apporter l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et pour accroître l'afflux d'IDE tout en renforçant sa contribution au développement national, la Chine devra poursuivre ses efforts pour rapprocher ses lois et réglementations des normes internationalement reconnues et pour veiller à ce qu'elles soient systématiquement mises en œuvre au plan local.

La publication intitulée Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement, Chine: Progrès et enjeux de la réforme, dresse le bilan des progrès accomplis par la Chine pour attirer l'investissement étranger et pour instaurer un climat d'affaires davantage fondé sur des règles. Elle propose diverses mesures susceptibles d'accroître l'afflux d'investissement étranger en provenance des pays avancés. ■

Quel a été l'apport de l'investissement étranger en Chine ?

La Chine a créé un environnement économique beaucoup plus favorable à l'IDE depuis les changements majeurs liés à la réforme économique qui a commencé en 1978. Le système économique fermé s'est rapidement ouvert aux échanges et à l'investissement. D'importantes institutions économiques ont été remplacées ou transformées. D'autres, comme les entreprises d'État et le système financier, font actuellement l'objet d'une réforme de longue haleine qui portera ses fruits dans l'avenir.

L'IDE a joué un rôle important dans cette transformation. Il a permis à la Chine de créer de nouvelles branches d'activité industrielle et aux consommateurs chinois d'accéder à une gamme élargie de biens et de services. Il a apporté des technologies nouvelles dans bien des domaines. Les entreprises à investissement étranger ont apporté, directement ou indirectement, un emploi à des millions de personnes, ainsi qu'une formation assurant une expérience et des compétences aussi bien techniques que gestionnelles transférables aux entreprises chinoises. L'IDE a joué un rôle majeur dans l'expansion du commerce international de la Chine, qui s'est développé au point de représenter la moitié de son produit intérieur brut (PIB), les entreprises à investissement étranger assurant désormais la moitié du commerce réciproque de marchandises du pays.

Cela étant, la Chine reçoit toutefois beaucoup moins d'IDE par habitant que de nombreux pays aussi bien en développement que développés. En 2000, par exemple, la Chine a reçu quelque 30 USD par habitant alors que le Brésil en recevait 195 et les pays Membres de l'OCDE 1 321 en moyenne (voir tableau ci-après). Une bonne part de l'IDE en Chine profite à des activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, dans le cadre de financements à court terme, alors que l'investissement dans les activités de haute technologie, en particu-

lier dans le secteur des services, reste à la traîne. Il reste donc beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'IDE tout en continuant à en accroître le volume. ■

Comment attirer un IDE de qualité ?

L'enjeu maintenant pour la Chine est de mettre en place un cadre favorable à l'investissement pour favoriser les projets à long terme de haute technologie, et à forte intensité de capital, dans un plus grand nombre de secteurs de l'économie et, par là même, d'optimiser les retombées sur l'économie nationale de la présence d'entreprises étrangères en mettant à profit leurs compétences et leur expertise.

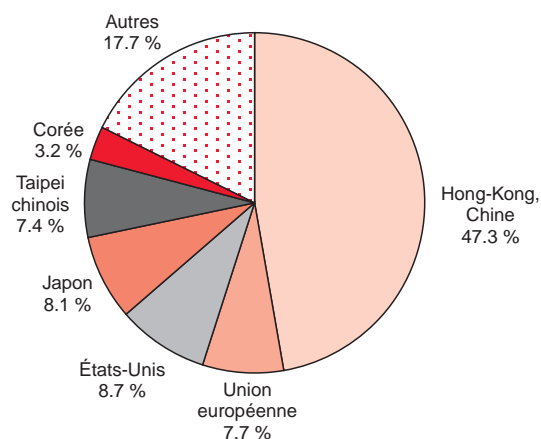
L'accession de la Chine à l'OMC a déjà permis de faire beaucoup avancer la politique en matière d'IDE. Non seulement la Chine a supprimé des mesures d'investissement liées au commerce (MIC) mais en outre, elle ouvre ses secteurs de services, notamment son secteur financier. Les entreprises à investissement étranger existantes peuvent désormais distribuer leurs produits en Chine et participer plus largement aux échanges internationaux. Ces changements donneront aux entreprises basées dans les pays membres de l'OCDE la possibilité de jouer un rôle plus actif en effectuant des investissements directs en Chine.

Entrées d'IDE par habitant en Chine et dans quelques pays et territoires, 2000 (USD)

Pays ou territoire	IDE par habitant
Chine	30.1
Moyenne OCDE	1,320.9
Inde	2.2
Indonésie	-21.6
Malaisie	162.8
Myanmar	5.3
Philippines	16.3
Singapour	1 547.2
Thaïlande	54.0
Viet Nam	16.7
Afrique du Sud	22.2
Argentine	314.8
Brésil	195.4
Chili	241.6

Source: Calculs réalisés à partir des Statistiques financières internationales, FMI, octobre 2002.

Parts respectives des principaux pays, régions et territoires dans l'IDE entrant en Chine, 2001 (%)



Source : Statistiques du Ministère du commerce.

Les entreprises multinationales des pays de l'OCDE ont le capital et la technologie nécessaires pour proposer des projets à long terme reposant sur des méthodes de production modernes. Cependant, les pays membres de l'OCDE n'ont apporté jusqu'ici qu'une part d'une petite disproporcionnée de l'IDE dont a bénéficié la Chine, au moins en partie à cause de l'inquiétude que leur inspirait le cadre juridique et réglementaire de l'investissement dans ce pays.

Dans les premiers temps de la période de réforme et d'ouverture, les incitations qu'a pu offrir la Chine, telles que des allègements fiscaux, ont su attirer les investisseurs étrangers. Maintenant que la Chine est bien connue des investisseurs à l'échelon mondial, on peut se demander si un éventail aussi divers d'incitations est nécessaire pour attirer l'IDE. De fait, de récentes études montrent que les investisseurs étrangers accordent beaucoup plus d'importance au système réglementaire global qu'aux incitations, et qu'ils préfèrent réaliser leurs investissements – en particulier les gros investissements à long terme – dans des pays offrant un cadre transparent.

Non contente d'offrir des avantages fiscaux, la Chine s'est employée activement à faciliter l'investissement sur son territoire, notamment en réduisant les délais d'approbation des projets financés par l'IDE et en modernisant ses infrastructures

matérielles. Mais si la Chine se dote, progressivement, d'un cadre d'investissement fondé sur des règles, il reste encore beaucoup à faire.

La Chine s'efforce en outre de créer un système judiciaire impartial et efficace, mais pour des raisons liées aux institutions et aux ressources humaines, cette tâche prendra des années plutôt que des mois. Une application stricte de la loi est importante car les investisseurs aussi bien étrangers que chinois doivent pouvoir compter sur des droits de propriété garantis, notamment les droits de propriété intellectuelle (DPI). Une application plus rigoureuse de la législation chinoise concernant la protection des DPI et des engagements internationaux plus énergiques dans ce domaine s'imposent, non seulement pour attirer l'IDE mais aussi pour stimuler la créativité locale. Comme le montre l'histoire de la technologie mondiale, les Chinois ont toujours été très inventifs lorsque le cadre institutionnel leur permettait. Le nombre de brevets nationaux en très forte progression témoigne que c'est encore le cas.

La confiance des investisseurs doit par ailleurs pouvoir s'appuyer sur un système législatif et réglementaire qui soit stable, cohérent au plan interne et accessible au public sous une forme compréhensible. La cohérence entre la législation et la réglementation aux plans national et local est encouragée par l'OMC, l'OCDE et d'autres normes internationalement reconnues. L'existence de règles internes secrètes régissant l'approbation des projets d'investissement, par exemple, n'est pas compatible avec le principe de transparence.

Des consultations avec la communauté des investisseurs internationaux sur une législation et une réglementation nouvelles concernant les IDE ont lieu actuellement, mais elles sont généralement sélectives, de telle sorte que certains des principaux investisseurs étrangers qui se considèrent comme des acteurs clés dans un secteur particulier se plaignent d'être laissés pour compte. Dans les pays de l'OCDE, la liberté de discussion et d'expression facilite la formulation de nouvelles lois en permettant à la population, et notamment à toutes les parties intéressées, d'émettre des objections et de faire des suggestions avant le stade de l'adoption. Le fait d'attendre que les lois soient promulguées avant de découvrir quels problèmes pose leur application complique la situation en obli-

geant les autorités à établir, en plus de la loi d'origine, des séries de règles d'application et de lois révisées.

Même lorsqu'une entreprise publique dominante a été partiellement privatisée, rien ne garantit qu'elle cessera d'exercer un monopole non justifié par la nature du marché concerné. La politique de la concurrence doit être renforcée pour permettre aux nouvelles entreprises, nationales ou financées par des investissements étrangers, d'accéder au marché. La politique de la concurrence est d'autant plus importante que la réforme des entreprises d'État atteint un nouveau stade auquel les entreprises étrangères jouent un rôle de plus en plus important dans les privatisations, ce qui leur permet d'apporter une contribution positive à la restructuration industrielle qui assurera des gains de productivité industrielle spectaculaires.

La place grandissante qu'occupent les fusions-acquisitions dans l'IDE nécessitera une réglementation prudentielle plus efficace des marchés financiers chinois et une amélioration tangible des normes générales de gouvernement d'entreprise. La réforme du secteur bancaire devra également être menée à bien si l'on veut que le système financier soit suffisamment solide pour jouer son rôle dans ce processus. ■

L'instauration d'un cadre d'investissement fondé sur des règles sera-t-il bénéfique pour les entreprises nationales ?

D'après l'expérience des pays de l'OCDE, un contexte réglementaire favorisant la concurrence et dans lequel les entreprises sous contrôle étranger sont traitées de la même façon que les entreprises locales offre les meilleures conditions de développement aux entreprises de création locale. La propre expérience de la Chine est, elle aussi, instructive à cet égard. L'environnement favorable créé pour les entreprises étrangères dans les zones économique spéciales (ZES) et d'autres « zones ouvertes » s'est avéré propice à l'apparition d'entreprises privées locales dynamiques qui y assurent une part de la production plus grande que dans les provinces de l'intérieur. La plupart des affaires portées devant les tribunaux traitant des questions de DPI, qui ont été créés en partie pour faire face aux problèmes rencontrés par les inves-

tisseurs étrangers, ont été le fait de plaignants chinois. Les secteurs industriels largement ouverts à l'IDE se caractérisent déjà par une plus grande prospérité des entreprises locales, tandis que les secteurs protégés restent dominés par des monopoles d'État souvent inefficaces et assurent aux clients un service qui n'est pas toujours satisfaisant. Les craintes de voir la libéralisation de ces secteurs déboucher sur une domination des entreprises à investissement étranger ne sont guère fondées, sous réserve que cette libéralisation s'accompagne de l'adoption d'une législation efficace contre les monopoles et pour la concurrence, qui soit appliquée de façon non discriminatoire aux entreprises aussi bien chinoises qu'étrangères. ■

En quoi la politique relative à l'IDE peut-elle servir les objectifs de développement régional de la Chine ?

Les entreprises à investissement étranger reçoivent les mêmes incitations que les entreprises locales à investir dans les régions de l'ouest et du centre du pays, qui sont plus pauvres et moins développées que les zones côtières de l'est, mais ces incitations ne suffisent pas à les détourner des régions les plus dynamiques. Si le gouvernement chinois souhaite réorienter l'investissement vers l'ouest, il se peut qu'il préfère mettre essentiellement l'accent sur l'amélioration du cadre de l'activité économique dans les provinces de l'intérieur. La politique actuelle consistant à affecter des fonds publics à la construction d'infrastructures dans l'ouest et le centre du pays constitue déjà un important élément de cet effort.

Le développement institutionnel est également nécessaire. Pour l'assurer, il pourrait par exemple être envisagé d'aligner les normes de promotion et d'approbation de l'investissement dans ces régions sur celles en vigueur dans les régions côtières ouvertes, où les autorités interprètent généralement de façon beaucoup plus flexible les lois et réglementations relatives à l'IDE. Les autorités pourraient également organiser des visites de responsables des régions du centre et de l'ouest à leurs homologues des ZES et à d'autres zones ouvertes de l'est du pays pour partager leur expérience et mieux comprendre les procédures qui ont permis d'attirer des investissements. Ces mesures auraient un rapport coût-efficacité relativement positif et resteraient

valables même si la politique « d'investissement dans l'ouest » venait à être modifiée. ■

Comment faciliter les choses pour les investisseurs ?

Les projets financés par des investissements étrangers proposés sont classés en quatre catégories : encouragés, autorisés, restreints et interdits. Le « catalogue » des projets « autorisés » – bien plus étoffé que les autres – n'est pas en fait une liste publiée, mais englobe tous les projets qui n'entrent pas dans les trois autres catégories, figurant dans des catalogues distincts.

Depuis son accession à l'OMC, la Chine a réduit le nombre de projets interdits et restreints et augmenté le nombre de ceux qui sont autorisés ou encouragés. Il faut féliciter les autorités chinoises pour ce progrès et les encourager dans leurs efforts en vue de poursuivre la libéralisation du régime s'articulant autour de ces catalogues d'activités.

Un plus grand nombre de catégories de projets pourraient être rayées de la liste des secteurs fermés à l'investissement étranger. Si l'on peut comprendre que continuent d'y figurer les activités dont la nation veut garder le contrôle, comme dans le cas des projets qui menacent la sécurité et le fonctionnement des installations militaires, en revanche, quand l'interdiction ne va pas de soi, il serait utile d'en expliquer les raisons. A titre d'exemple, la Chine impose actuellement des restrictions à quelques activités traditionnelles telles que la production de thé vert, de médicaments relevant de la médecine chinoise traditionnelle, de laque sans corps, de papier de riz et de tablettes à encre. Cette interdiction a probablement pour but d'assurer la survie de ces activités considérées comme faisant partie du patrimoine national. Dans ce cas, interdire l'injection de capitaux de l'étranger pour financer ces activités semble mal adapté au but poursuivi, et il serait plus efficace d'aborder la question autrement, par exemple en augmentant les ressources affectées à l'enseignement et à la formation dans ces domaines. Une autre catégorie d'IDE interdite concerne la création de sociétés d'opérations à terme. Il semble qu'il n'y ait aucun intérêt à empêcher l'entrée d'IDE dans ce secteur financier et qu'il vaille mieux imposer une réglementation prudentielle adaptée couvrant aussi

bien les entreprises sous contrôle étranger que les entreprises nationales.

Il n'est pas évident qu'il y ait quelque avantage à conserver un catalogue étendu d'activités restreintes. En effet, cette liste ne fait qu'augmenter les obstacles à l'approbation pour une large gamme d'activités et de services, notamment, il faut le noter, pour la plupart des secteurs de services qui sont en cours d'ouverture à la suite de l'accession à l'OMC. Les autorités chinoises pourraient envisager la suppression totale du catalogue des activités restreintes, à un moment où elles considèrent justifiée une plus grande ouverture à l'investissement étranger.

Contrairement aux deux autres catalogues publiés, celui des activités « encouragées » ne comporte aucune restriction à l'IDE. L'avenir de ce catalogue sera déterminé en grande partie par la politique du gouvernement chinois en matière d'incitations à l'IDE. On peut mettre en doute la nécessité de maintenir ce catalogue étant donné sa longueur et sa complexité croissantes qui résultent des libéralisations successives. La liste est aujourd'hui si détaillée que beaucoup d'éléments vont rapidement devenir obsolètes en raison du progrès technique.

On pourrait obtenir une présentation plus claire de la gamme des investissements étrangers autorisés en remplaçant le régime du catalogue par une seule courte liste des activités où la participation étrangère est interdite, complétée par une explication claire des raisons de ce choix. Tous les projets qui ne figureraient pas sur la liste seraient alors autorisés.

Le problème que pose la coexistence d'un ensemble de règles internes (neibu), qui régissent le processus d'approbation des projets financés par l'IDE, et de règles publiques (gongkai) semble perdurer. Les règles internes au niveau local, qui ne sont pas publiées, sont réputées plus restrictives que les textes et les règles nationaux, mais à moins qu'elles ne soient rendues publiques, il est impossible de déterminer si elles sont acceptables ou non. Les autorités chinoises s'efforcent de résoudre ce problème. Une solution rationnelle consisterait à mettre en place une procédure en deux temps. Tout d'abord, les règles internes (neibu) pourraient être publiées, notamment à l'intention des investisseurs étrangers, ainsi que toute réglementation interne encore en vigueur à l'échelon

national. Les autorités pourraient ensuite supprimer toutes les règles non conformes à la législation nationale, aux autres règles ou aux engagements internationaux. Si leur maintien est justifié, elles pourraient être ré-adoptées sous forme de règles publiques.

Les engagements internationaux de la Chine représentent un important pas en avant vers la libéralisation, mais ne constituent pas une libéralisation en soi. D'autres mesures pourraient être prises dans ce sens, à savoir simplifier le processus d'approbation des projets d'investissement étranger afin de supprimer les délais et obstacles inutiles, par exemple en relevant le montant de chaque projet que les autorités locales peuvent approuver sans avoir à en référer à l'administration centrale. Le gouvernement pourrait en outre réunir en une seule plusieurs démarches du processus d'approbation pour se rapprocher d'un système de « guichet unique ». Le processus d'approbation au niveau national pourrait se voir attribuer plus de ressources et être réorganisé dans un souci d'efficacité. Le gouvernement pourrait envisager d'instaurer une procédure d'approbation automatique dans un délai raisonnable pour tous les projets remplissant pleinement les critères d'approbation publiés. ■

Le secteur financier est-il suffisamment ouvert ?

La Chine s'est engagée à ouvrir largement le secteur bancaire à la participation étrangère. Toutefois, la réglementation promulguée à cet effet par la Banque populaire de Chine (BPC) en février 2002 instaure des exigences si élevées en matière de fonds propres pour créer des succursales en Chine que seules les plus grands établissements étrangers pourront profiter des nouvelles possibilités d'accès au marché. En effet, si les critères sont relativement modérés pour l'ouverture d'un bureau de représentation, ils sont beaucoup plus stricts pour l'établissement : la banque mère doit avoir un actif total de 20 milliards d'USD pour ouvrir une succursale et de 10 milliards d'USD pour ouvrir une filiale. Les exigences de fonds propres prescrites par les derniers textes législatifs ne s'appliquent qu'aux banques étrangères et non aux établissements nationaux. Il est difficile d'évaluer si ces critères peuvent être considérés comme une discrimination envers l'établissement de banques

étrangères en Chine car l'on ne dispose pas d'une base solide de comparaison, étant donné qu'il n'existe pas de banques privées en Chine et que les banques d'État y sont soumises à une réglementation différente. Si l'on considère que les réglementations comportent aussi des dispositions raisonnables exigeant que les banques étrangères soient soumises à une surveillance suffisante dans leur pays d'origine et qu'elles soient dotées de systèmes adéquats de contrôle interne, des exigences de fonds propres si élevées ne paraissent pas nécessaires pour garantir la stabilité, et certains représentants d'institutions bancaires étrangères les interprètent comme du protectionnisme. On pourrait obtenir une plus grande ouverture du système bancaire à la participation étrangère en ramenant à des niveaux moins décourageants les exigences de fonds propres pour les banques étrangères.

Les apports d'IDE de portefeuille sont limités par la nature très fermée des marchés financiers chinois. En même temps, l'expansion des entreprises à investissement étranger est freinée par les restrictions aux mesures de mobilisation de capitaux telles que l'émission d'obligations des sociétés. Pour permettre aux investissements de portefeuille de jouer un rôle accru afin de favoriser les apports d'IDE et le développement des marchés de valeurs mobilières, il serait par exemple envisageable de permettre à un plus grand nombre d'entreprises à investissement étranger d'être cotées sur les bourses locales et d'émettre des obligations des sociétés. ■

Comment rendre le système plus transparent ?

Les investisseurs déjà en place ou potentiels trouveraient plus aisé de se lancer dans des projets d'investissement s'ils pouvaient obtenir une image claire et cohérente de tous les éléments qui caractérisent le cadre dans lequel ils sont censés opérer. Le gouvernement chinois peut les aider sur ce front de diverses façons.

Les gouvernements utilisent de plus en plus Internet pour communiquer des informations à la population et à celle des autres pays, et aussi comme un moyen transparent, efficace, rapide et d'un bon rapport coût-efficacité pour assurer des services officiels. La Chine a réalisé de grands progrès en

créant, pour des services administratifs, des sites Internet souvent accessibles aussi bien en anglais qu'en chinois. La qualité de ces sites officiels est très variable. Certains sont conviviaux, faciles à naviguer, riches en informations et fréquemment mis à jour, d'autres sont au contraire négligés et proposent des informations dépassées et inadaptées et des liens qui ne mènent nulle part, posent des problèmes de navigation et n'offrent aucune page dans des langues autres que le chinois.

Il y aurait également tout intérêt à faire en sorte que des versions fiables de toutes les réglementations fiscales promulguées par le Ministère des finances et l'Administration fiscale de l'État concernant un projet d'investissement étranger, notamment toutes les règles et incitations s'y rapportant, soient régulièrement tenues à jour en anglais et mises à la disposition des investisseurs étrangers et aux particuliers en faisant la demande. Cela peut se faire sur support papier ou sur un site Internet, ou mieux encore par ces deux moyens. Les sites traitant de questions qui présentent un intérêt pour les investisseurs étrangers étaient eux aussi, jusqu'à une date récente, d'une qualité variable. Bien que les meilleurs d'entre eux soient en fait très supérieurs à ceux de la plupart des autres pays en développement – et de certains pays développés – ils ne sont pas toujours très faciles d'accès. Il existait jusqu'en 2003 plusieurs sites offrant des informations à l'échelon national, sans que les non-initiés ne puissent dire lequel faisait foi. Il serait pourtant relativement aisé de mettre en place des méthodes faciles et fiables pour trouver les sources d'information qui font autorité sur les politiques, lois et procédures d'application concernant l'IDE en Chine. L'OCDE se félicite à cet égard de l'inauguration le 1er janvier 2003 du site Internet du Ministère du commerce consacré à l'IDE, www.fdi.gov.cn, et apporte son concours pour que ce site soit à jour, contiennent des données pertinentes en chinois comme en anglais, et soit aisément navigable.

Les obligations des entreprises à participation étrangère envers leurs salariés du point de vue des avantages sociaux restent floues et incohérentes. On pourrait y remédier en créant et en appliquant un ensemble national cohérent de règles applicables aux droits des salariés aux avantages sociaux

et à la retraite, et en précisant clairement les cotisations à payer par les employeurs. Il serait également souhaitable de mettre en place des mécanismes permettant aux employeurs comme aux salariés de vérifier en toute transparence le montant de la pension et des autres avantages sociaux auxquels ils ont droit. ■

Comment améliorer le système juridique ?

Les efforts déployés actuellement pour améliorer le fonctionnement et l'indépendance du système juridique pourraient être intensifiés, en formant et en nommant dans tous les tribunaux des juges ayant les qualifications juridiques voulues et en renforçant leur statut vis-à-vis des autorités et des responsables du Parti au niveau local. Une augmentation du traitement des juges et des autres catégories de personnel juridique clé permettrait de réduire les risques de corruption. Enfin, la mise en place, au niveau national et régional, de mécanismes garantissant l'exécution des décisions de justice serait également utile.

Le gouvernement chinois pourrait également envisager la création d'un mécanisme, semblable à ceux qui existent dans plusieurs pays de l'OCDE, permettant de publier des projets de loi et de réglementation et connaître au plus tôt le sentiment du public à leur sujet, avant leur promulgation. Enfin, en ce qui concerne la législation relative à l'IDE, il serait utile d'organiser plus régulièrement et d'étendre les consultations avec les principales parties prenantes. Un processus consultatif approfondi inclurait en outre un débat public sur la législation proposée, en utilisant les médias électroniques aussi bien que la presse. Il serait particulièrement utile, dans le cas des législations complexes. Une telle procédure pourrait être adoptée à titre expérimental dans le cas de la législation proposée pour les entreprises, comme celle qui est applicable aux fusions et aux acquisitions. ■

Pour plus d'informations

Pour obtenir des informations sur cette Synthèse, veuillez prendre contact avec Ken Davies, Tél. : (33-1) 45 24 19 74 ; email : kenneth.davies@oecd.org. ■

Références

- **Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement – Chine : Progrès et enjeux de la réforme**, 2003
ISBN : 92-64-10196-9, €34, 175 p.
- **Foreign Direct Investment in China: Challenges and Prospects for Regional Development**, 2002
ISBN: 92-64-19780-X, €40.00, 238 p.
- **La Chine dans l'économie mondiale : Les enjeux de politique économique intérieure**, 2002
ISBN : 92-64-29707-3, €130, 934 p.
- **Veillez consulter notre site Internet à l'adresse : www.oecd.org**

**Les publications de l'OCDE sont en vente
sur notre librairie en ligne
www.oecd.org/bookshop
Les publications et les bases de données statistiques
de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne
www.sourceocde.org**

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,
Direction des relations publiques et de la Communication.
Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Où nous contacter ?

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE
de BERLIN
Albrechtstrasse 9/10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 2888353
Fax : (49-30) 28883545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de WASHINGTON
2001 L Street N.W.,
Suite 650
WASHINGTON D.C. 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail :
washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS
2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : 33 (0) 1 45 24 82 00
Fax : 33 (0) 1 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0036/0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE
du MEXIQUE
Av. Presidente Mazaryk 526,
Colonia: Polanco,
C.P., 11560
MEXICO D.F.
Tél. : (00.52.55) 5281 3810
Fax : (00.52.55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet : www.rtn.net.mx/ocde/

**Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE
http://www.oecd.org/publications/pol_brief/**